

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10
Dont pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 05/03/2024
Date d'affichage : 12/03/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-014 OBJET : CONTRAT MAINTENANCE PC

Mr le Maire informe le Conseil Municipal q'un audit gratuit à été fait sur les 2 ordinateur de la commune par la sté Ariane bureautique.

Que les pc date de 2016 et de 2017 mais que pour le moment il fonctionne bien et qu'aucun investissement n'est à prévoir dans ce domaine sauf si les créateur de logiciel mettent à jour leur système et que dès lors la mémoire vive et tampon des pc actuel ne pourrons plus fonctionner. .

Pour le moment les pcs ont besoin de temps à autre de mise à jour, de contrôle et petit dépannage du système.

Jusqu'à présent la mairie faisait appel à la société Sos informatique au Bugue qui pour chaque intervention coute minimum 30 € et dont les délais de réponse sont plutôt longs.

Ariane bureautique propose à la mairie un ticket de 4h00 décompté à la minute de dépannage et pour le temps non consommer reportable sur l'année suivante. Le ticket de minimum 4 heure coute 300 € HT.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de souscrire pour ce ticket de 4h.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à mettre en place un ticket de 4 heures pour 300 €uros auprès de la société Ariane bureautique

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 12/03/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

